

MENU

Tous les menus sont élaborés **par une diététicienne** et un menu de base est proposé en priorité.

Si celui-ci ne convient pas au goût de l'utilisateur, **deux entrées et plats de substitution au choix** sont proposés en remplacement.
Offre disponible pour le menu normal de base et le menu salé sans sucre.

En cas de **régime alimentaire ou de besoin particulier**, des repas adaptés sont proposés :

- texture hachée ou mixée
- pauvres en fibres
- sans sel
- sans sucre



TARIF

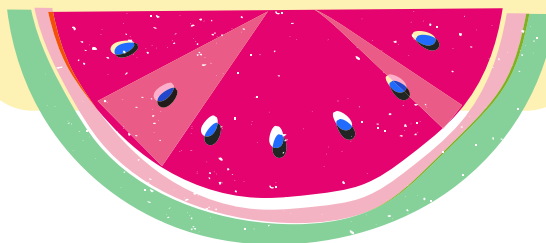
Le prix du repas est déterminé par la Communauté de communes. Son coût est de **9,90 € TTC**.
Sans frais de dossier, avec une durée d'engagement d'un mois minimum.

Le règlement s'effectue par prélèvement automatique, virement ou chèque auprès du Trésor public.

Aides

Les usagers peuvent prétendre à des **aides en fonction de leurs ressources** et des seuils fixés par les organismes suivants :

- le Conseil Départemental qui attribue l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- la CARSAT (pour les personnes dépendant du régime général de retraite)
- le Centre communal d'action sociale (CCAS)
- certaines caisses de retraites complémentaires
- certaines mutuelles



CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ
16, rue du Parc de Pont-Habert - SALLERTAINE
Accueil téléphonique de 9h à 12h30 au
02 51 93 32 60
portagerepas@challansgois.fr

Portage de repas À DOMICILE



UNE SOLUTION
POUR VOS BESOINS
AU QUOTIDIEN

challansgois.fr

LE PORTAGE DE REPAS, C'EST QUOI ?

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes âgées de **60 ans et plus** ainsi qu'à toute personne en **situation de handicap** résidant sur les communes de :

Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Céné, Bouin, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Saint Christophe-du-Ligneron, Saint-Gervais, Saint-Urbain ou Sallertaine.

Les repas sont adaptés en fonction des besoins de chaque personne. Ils tiennent compte des **spécificités des régimes de santé** et suivent les réglementations sanitaires.

Composition des repas

Le repas livré comprend **9 éléments** :

- Une entrée
- Un plat
(viande ou poisson)
- Un accompagnement
- Un fromage ou un laitage
- Deux desserts
- Un potage
- Un pain individuel
- Une plaquette de beurre (10 g)



Les aliments sont préparés en **liaison froide**. Le réchauffage du plat de résistance peut se faire au four (traditionnel ou micro-ondes) ou au moyen de tout autre élément de cuisson à condition d'utiliser le matériel adéquat.



Livraison

Les livraisons s'effectuent :

Du lundi au vendredi **entre 8h et 12h45**, pour la livraison des repas de la semaine.

Le **vendredi de 13h à 18h30**, pour la livraison des repas du samedi et du dimanche.

L'heure de livraison dépend du nombre de personnes inscrites sur la tournée et peut donc varier.

Au moment de la livraison au domicile, le client s'engage à :

- laisser entrer le livreur dans son domicile
- autoriser le livreur à déposer le repas dans le réfrigérateur et à retirer celui dont la date limite de consommation est dépassée

Chacun est libre de choisir ses jours de livraison (tous les jours ou certains jours déterminés dans la semaine), **suivant la disponibilité du service.**

COMMANDE

Les choix de menus sont pris **à domicile** par les livreurs de repas pour une durée d'**un mois**.

Toutes annulations de livraison doit parvenir par téléphone à la Communauté de Communes :

- avant 11h00, 48h avant la livraison prévue pour les repas du mercredi au dimanche (sauf hospitalisation)
- avant 11h00 le jeudi : pour les repas du lundi

